

REGLEMENT DU JEU « TV CARAIBES - TENTEZ DE REMPORTEZ UN PACK OPTION » 30/04/2021 au 07/05/2021

05 pages

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION DU JEU

La Société CANAL+ ANTILLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 307 200 Euros,

Dont le siège social est à Espace Aéroservices – Ancien Aéroport – 97232 LE LAMENTIN

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France sous le numéro 388 543 126,

Représentée aux présentes par Monsieur Adrien BOURREAU, en sa qualité de Directeur Général

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXCLUSIONS

Le Jeu est réservé à toute personne physique, (abonnés aux OFFRES TV CARAIBES ayant souscrit entre le 04/02/2021 et le 31/03/2021) majeure, ou mineure sous la responsabilité du titulaire de l'autorité parentale, résidant aux Antilles-Guyane, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après dénommé(s) « Participant(s) »).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est annoncé par mail à l'ensemble des abonnés TV CARAIBES, via l'adresse e-mail donnée lors de leur souscription à TV CARAIBES.

Pour jouer, chaque Participant doit se filmer en format portrait, pendant 2 minutes maximum, en répondant aux questions suivantes :

- Comment avez-vous connu TV CARAIBES ?
- Comment vous êtes-vous abonné à TV CARAIBES et globalement, êtes-vous satisfait du processus d'abonnement à TV CARAIBES ?
- Comment s'est déroulée la livraison de votre décodeur et de votre parabole et globalement, en êtes-vous satisfait ?
- Et enfin, dites-nous ce que vous aimez chez TV CARAIBES !

Le Participant a ensuite jusqu'au 07/05/2021 00h pour envoyer sa vidéo sous format mp4 à TV CARAIBES via le formulaire présent sur le site web www.tvcaraibes.tv, disponible dans l'onglet "Aide & Contact", en remplissant les coordonnées puis en cliquant sur "Envoyer".

Les coordonnées à indiquer sont : numéro d'abonné, civilite, prenom, nom, e-mail, numero de telephone, motif de la demande (préciser "Autres"), votre question (préciser qu'il s'agit de la video concernant le jeu concours) puis insérer la vidéo en piece jointe.

Tout autre mode de participation est exclu. Il ne pourra être admis qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sous peine de nullité.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, erronées, ou après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a gagné une dotation en ne respectant pas le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par CANAL+ ANTILLES dans le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de CANAL+ ANTILLES, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par CANAL+ ANTILLES ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail, ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. A ce titre, une vérification de la validité des participations pourra être effectuée et, en cas de pluralité des participations, les Participants seront exclus du Jeu et perdront le cas échéant leur qualité de gagnant, sans que la responsabilité de CANAL+ ANTILLES ne puisse être recherchée à ce titre.

CANAL+ ANTILLES ne saurait être tenue pour responsable des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau Internet et/ou du réseau mobile.

CANAL+ ANTILLES se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 5 gagnants seront déterminés entre le 07/05/2021 et le 14/05/2021 par les critères suivants :

- Le contenu de la vidéo doit être le partage d'une expérience positive avec TV CARAIBES
- Qualité de la vidéo (qualité de l'image et du son)
- Respect du format portrait et mp4 ainsi que de la durée (maximum 2 minutes)
- Respect de l'envoi de l'autorisation de cession de droit à l'image

Les gagnants seront avertis par email et par téléphone, dans la semaine suivant le tirage au sort au numéro communiqué lors de leur participation. Ils devront ensuite envoyer à TV CARAIBES une autorisation de droit à l'image signée via le formulaire présent sur notre site (la vidéo est susceptible d'être utilisée sur nos réseaux sociaux ou site internet). En cas d'appel non abouti, un message vocal leur sera laissé. Les gagnants auront 48h à la suite de ce message pour se manifester et envoyer la cession de droit à l'image signée à TV CARAIBES. Si les gagnants ne se manifestaient pas dans ce délai, ils seraient alors considérés comme ayant renoncé à leur lot. Le lot serait alors attribué au suppléant par ordre de priorité.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse associée à leur abonnement/formulaire d'inscription.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES LOTS

Sera attribué à chacun des 5 gagnants, tels que désigné à l'article 4 ci-dessus la dotation suivante :

Un (1) abonnement à un pack option Caraïbes sans engagement de leur choix pour une durée de 6 mois : pack Ciné Caraïbes, pack Sport 1 Caraïbes, pack Sport 2 Caraïbes ou pack Monde Caraïbes; d'une valeur unique de 15€ (quinze)/mois.

Valeur indicative totale du pack option au choix pour 6 (six) mois : 90 € TTC.

Les prix indiqués correspondent aux prix publics unitaires TTC approximatifs. Ils sont déterminés au moment de la rédaction du présent règlement. Ils sont donnés à titre de simple indication et sont susceptibles de variation.

Les lots décrits ci-dessus ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ils ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet ou prestation quelle que soit leur valeur ; ils ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si un des gagnants ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. Le lot est nominatif et non cessible à une Tierce personne, sauf accord de la part de CANAL+ ANTILLES.

Toutefois, selon les circonstances, CANAL+ ANTILLES se réserve le droit de modifier la nature d'un ou plusieurs des lots ou de proposer un lot de valeur équivalente et ce en cas, d'évènements indépendants de leur volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits lots, de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de CANAL+ ANTILLES. Les lots non attribués faute de participation ne seront pas remis en jeu.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION ET DISPONIBILITE DU REGLEMENT DU JEU

Le règlement complet du Jeu est disponible et peut être consulté sur le site Internet «www.tvcaraibes.tv» rubrique « Aide & Contact » , « Vous avez besoin d'aide?» », puis Règlement du Jeu Concours”.

Une copie du règlement complet du Jeu peut être obtenue gratuitement, par toute personne qui en fera la demande écrite, dans un délai maximum de trente 30 (trente) jours suivant la date de fin du Jeu, en indiquant ses nom, prénom et adresse à :

CANAL+ ANTILLES

« TV CARAIBES - TENTEZ DE REMPORTEZ UN PACK OPTION »

ZAC Moudong Centre, 97122 BAIE MAHAULT

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, donc sans réserve du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE L'OPERATION

CANAL+ ANTILLES se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et/ou en cas de circonstances constituant un cas de force majeure et/ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix de CANAL+ ANTILLES.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines données à caractère personnel les concernant, notamment (sans que cette liste soit exhaustive) leurs nom, prénom, numéro de téléphone, etc... Ces données, sont destinées au personnel de CANAL+ ANTILLES et à ses éventuels sous-traitants. Elles sont nécessaires au contact, à la détermination des gagnants et donc à l'attribution des lots à ces derniers.

Ces données sont également nécessaires à la gestion des relations commerciales avec les Participants (abonnés aux OFFRES TV CARAIBES ayant souscrit entre le 04/02/2021 et le 31/03/2021). Elles pourront donc être utilisées par CANAL+ ANTILLES pour adresser aux abonnés des informations relatives à leur abonnement.

Le traitement de ces données nominatives, est réalisé conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (ci-après « la réglementation applicable à la protection des données personnelles »). Certaines données pourront également être accessibles à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à qui CANAL+ ANTILLES serait tenue de répondre (demande judiciaire ou administrative).

Ces données personnelles font l'objet d'un archivage électronique par CANAL+ANTILLES et seront conservées pendant toute la durée du Jeu et pendant la durée légale de conservation et de prescription.

Les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et d'un droit à la portabilité sur les données les concernant en écrivant au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) de Groupe CANAL+ à l'adresse email ci-dessous et en joignant un justificatif d'identité. Ils disposent également de la faculté de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication à des tiers des données personnelles les concernant après leur décès.

Ils disposent par ailleurs de la possibilité de s'opposer à la prospection commerciale par voie téléphonique en s'inscrivant sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique et/ou de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Sous réserve de leur consentement explicite (y compris si un accord préalable à déjà été consenti), et, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par Groupe CANAL+ et/ou ses partenaires pour leur adresser, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, par tout moyen (courrier postal, email, téléphone), des informations leur permettant de mieux connaître les services de Groupe CANAL+ ainsi que des propositions commerciales susceptibles de les intéresser.

Les Participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits et/ou ne souhaitant pas que ces informations soient communiquées à des tiers, peuvent le signaler en écrivant à dpo.outremer@canal-plus.com.

ARTICLE 9 : CONTESTATION ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, devra être soumise dans un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante : CANAL+ antilles - "TV CARAIBES - TENTEZ DE REMPORTER UN PACK OPTION »

ZAC Moudong Centre, 97122 BAIE MAHAULT.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.